

Dispenses

Des dispenses vers les nouveaux diplômes de l'expertise comptable sont disponibles à ce jour.

Le principe de la "double chance" est préservé pour les élèves de l'Intec. Ils pourront, en effet, se présenter aux examens des diplômes de l'Intec (DGC et DSGC) ainsi qu'à ceux de l'État (DCG et DSCG).

➤ **Voir document : (*Listes officielles des dispenses d'épreuves*)**

Si vos diplômes ne se trouvent pas dans ces listes, ils ne vous donnent (pour l'instant) **aucune** dispense dans la filière de l'expertise comptable. Ces listes sont susceptibles d'évoluer lorsque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche déposera de nouveaux arrêtés y intégrant d'autres diplômes. Des mises à jour seront faites sur cette page que nous vous invitons à consulter régulièrement.

⊕ Cependant, peut-être répondez-vous aux conditions exigées pour engager une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience ou des Études Supérieures (VAE / VES) pour le DGC et le DSGC ?